



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/45
10 octobre 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-sixième réunion
Doha, 8-12 novembre 2008

PROPOSITION DE PROJET: SAINT-KITTS-ET-NEVIS

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante:

Elimination

- Plan de gestion de l'élimination finale de la consommation des CFC (deuxième et troisième tranches) PNUD et PNUE

FICHE D'EVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
Saint-Kitts-et-Nevis

(I) TITRE DU PROJET	ORGANISME:
Plan d'élimination de CFC	PNUD, PNUÉ

(II) DERNIERES DONNEES DE L'ARTICLE 7 (Tonnes PAO)					ANNEE: 2007
CFC: 0.1	CTC: 0	Halons: 0	MB: 0	TCA: 0	

(III) DERNIERES DONNEES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (Tonnes PAO)											ANNEE: 2007		
Substances	Aérosols	Mousses	Halons	Refrigération		Solvants	Agents de transformation	Inhalateurs a doseur	Utilisation de laboratoire	Bromure de méthyle		Gonflage de tabac	Total Sector Consumption
				Fabrication	Services d'entretien					QPS	Non QPS		
CFC					0.1								0.1
CTC													0
Halons													0
Methyl Bromide									0				0
TCA													0

(IV) DONNEES DU PROJET		2006	2007	2008	2009	2010	Total
Limites de la consommation du Protocole de Montréal		CFC	1.9	0.6	0.6	0.6	0
Consommation maximale permise (Tonnes PAO)		CFC	1.8	0.6	0.6	0.6	0
Coûts de projet (\$US)	PNUD	Coûts de projet	50,000.	45,000.	10,000.	3,000.	108,000.
		Coûts de soutien	4,500.	4,050.	900.	270.	9,720.
	PNUÉ	Coûts de projet	40,000.	60,000.	30,000.	14,000.	144,000.
		Coûts de soutien	5,200.	7,800.	3,900.	1,820.	18,720.
Total des fonds approuvés en principe (\$US)		Coûts de projet	90,000.	105,000.	40,000.	17,000.	252,000.
		Coûts de soutien	9,700.	11,850.	4,800.	2,090.	28,440.
Total des fonds débloqués par le Comité exécutif (\$US)		Coûts de projet	90,000.	0.	0.	0.	90,000.
		Coûts de soutien	9,700.	0.	0.	0.	9,700.
Total des fonds demandés pour l'année en cours (\$US)		Coûts de projet		105,000.	40,000.		145,000.
		Coûts de soutien		11,850.	4,800.		16,650.

(V) RECOMMANDATION DU SECRETARIAT:	Approbation générale
---	-----------------------------

QPS: Applications sanitaires préalables à l'expédition

Non-QPS: Applications autres que sanitaires et préalables à l'expédition

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le PNUE, en sa qualité d'agence principale d'exécution, a présenté, pour le compte du Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis, un rapport périodique sur l'exécution du premier programme de travail du plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) de Saint-Kitts-et-Nevis, à la 56^{ème} réunion du Comité exécutif. Le PNUE a également présenté une demande de financement, des deuxième et troisième tranches du PGEF, au montant total de 90 000 \$US plus des frais d'appui d'agence de 11 700 \$US pour le PNUE et 55 000 \$US plus des frais d'appui d'agence de 4 950 \$US pour le PNUD.

Contexte

2. Le PGEF de Saint-Kitts-et-Nevis avait été approuvé à la 48^{ème} réunion du Comité exécutif, en vue d'éliminer de manière définitive toute consommation de CFC dans le pays avant fin 2009. L'enveloppe globale de 252 000 \$US plus des frais d'appui d'agence de 28 440 \$US ont été approuvés, en principe, par le Comité exécutif. Lors de la même réunion, le Comité exécutif avait également approuvé la somme de 90 000 \$US, plus des frais d'appui d'agence de 5 200 \$US pour le PNUE et 4 500 \$US pour le PNUD, pour l'exécution de la première tranche du PGEF.

Rapport périodique sur l'exécution de la première tranche du PGEF

3. Suite à l'approbation du PGEF par le Comité exécutif, des agents des douanes ont été formés, une association des techniciens frigoristes de Saint-Kitts-et-Nevis a été créée et près de la moitié des techniciens frigoristes du pays ont été formés à l'aide d'équipements obtenus du PGF. Des outils et matériels d'entretien de base ont été achetés et seront livrés aux techniciens d'ici décembre 2008. D'autres programmes de formation de techniciens frigoristes seront également dispensés une fois les outils et matériels distribués (janvier 2009). Des consultants locaux ont été recrutés pour aider à la réalisation des activités proposées dans le PGEF.

4. Au mois de septembre 2008, sur les 90 000 \$US approuvés pour la première tranche, 77 094 \$US ont été décaissés ou engagés. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis demande le décaissement des deuxième et troisième tranches afin de permettre l'achèvement de l'exécution des activités du projet jusqu'à septembre 2009 lorsque la dernière tranche sera demandée.

Plan d'action pour la deuxième tranche du PGEF

5. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis s'engage à réaliser les activités suivantes prévues dans les deuxième et troisième programmes de travail du PGEF: fourniture de matériels et d'outils supplémentaires d'entretien; ateliers de démonstration de conversion de matériel à base de CFC avec des frigorigènes de substitution; formation d'agents des douanes et d'autres fonctionnaires chargés de l'application de la réglementation et création d'un réseau de prévention du commerce illicite. Il envisage, en outre, de finaliser l'élaboration d'un code de bonnes pratiques; d'autres formations au bénéfice de techniciens frigoristes; soutien permanent à l'association des frigoristes; et contrôle et évaluation.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

6. Lors de leur 15^{ème} réunion, les Parties avaient relevé que Saint-Kitts-et-Nevis n'avait pas communiqué de données sur sa consommation de CFC, pendant la période de réglementation (1^{er} juillet - 31 décembre 2002), et avait également fourni des données annuelles de CFC, pour 2001 et/ou 2002, qui

étaient supérieures au plafond de gel de la consommation. En l'absence de clarifications, la Partie s'était donc placée en situation de non-respect des mesures de réglementation prévues au Protocole (décision XV/21). Lors de la même réunion, les Parties avaient également fait remarquer que les données annuelles que Saint-Kitts-et-Nevis avait fournies pour le bromure de méthyle (BM) étaient au-dessus du plafond de gel de la consommation. En l'absence de clarifications, la Partie s'était donc placée en situation de non-respect des mesures de réglementation prévues au Protocole (décision XV/25).

7. Depuis l'adoption des décisions XV/21 et XV/25, les volumes de consommation du CFC communiqués par le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis, au titre de l'Article 7 du Protocole, se situaient au-dessous des niveaux maximum autorisés par le Protocole de Montréal. De même, le Gouvernement a communiqué une consommation nulle de BM en 2006 et 2007. Le PNUE a fait observer que la réduction de la consommation de CFC a été réalisée grâce à un programme d'élimination accélérée arrêté par le Gouvernement; l'interdiction de l'importation de technologies à base de CFC; la conversion des équipements à base de CFC en frigorigènes de substitution lors des réparations de matériels défectueux; et les opérations de récupération et de recyclage à l'aide de l'équipement fourni dans le cadre du projet PGF.

8. Le Secrétariat a soulevé un certain nombre de questions techniques concernant: le matériel et les outils d'entretien à acquérir en 2009 et le matériel identifié pour reconversion; la question de savoir s'il est opportun d'adopter un code de bonnes pratiques provenant d'un autre pays plutôt que de formuler un code national; le peu de temps qui reste, jusqu'à la date d'élimination prévue au 1^{er} janvier 2010, pour réaliser des activités telles que l'élaboration d'un inventaire de matériel à base de CFC destiné à la reconversion ou pour entreprendre une analyse coûts/bénéfices afin d'arrêter la meilleure option pour les systèmes de réfrigération à convertir. Toutes ces questions ont été traitées par les agences d'exécution puis intégrées dans la proposition finale de projet.

9. La question des retards enregistrés dans l'exécution de la première tranche du PGEF a été également traitée par les agences d'exécution (pour les prochaines tranches de financement les agences entendent suivre de près la réalisation de chaque activité et contrôleront plus strictement le décaissement des fonds, comme convenu).

RECOMMANDATION

10. Notant que le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis est en conformité par rapport aux dispositions des décisions XV/21 et XV/25 et que la question des retards d'exécution ont été résolues, le Secrétariat du Fonds recommande une approbation globale des deuxième et troisième tranches du PGEF avec les coûts d'appui correspondant au niveau de financement indiqué au tableau ci-dessous.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination finale (deuxième et troisième tranches)	90 000	11 700	PNUE
b)	Plan de gestion de l'élimination finale (deuxième et troisième tranches)	55 000	4 950	PNUD
